

REGLEMENT CHALLENGE TOP FOOT 23 GROUPAMA

En partenariat avec GROUPAMA

Le District de la Creuse organise un Challenge TOP FOOT 23 GROUPAMA pour les championnats Seniors garçons et Seniors féminines, qui est ouvert à toutes les équipes participant aux championnats.

Sont concernés les dirigeants, joueuses, joueurs, entraîneurs, éducateurs et arbitres.

Ce Challenge commencera dès le début de la saison 2022/2023.

Cette opération a pour but de favoriser le fair-play entre les clubs sur les terrains et en dehors.

Par niveau de compétition, les équipes qui, à l'issue du championnat, auront accumulé le moins de pénalités seront déclarées vainqueurs.

Un équipement complet (short, bas et maillots avec le logo du club) sera offert lors de la Soirée des Récompenses.

Départemental 1 et 2 Seniors, classement suivant le barème établi par la Commission de l'Éthique :

- Appréciation de l'arbitre sur les deux équipes.

- Le nombre de points est obtenu au nombre total de points de pénalité selon le barème établi.

Départemental 3 et 4 Seniors garçons et Seniors féminines (D1 et D2) :

- Chaque club recevra un questionnaire (*ou feuillet*) au début du Championnat qu'il devra remplir et renvoyer après chaque rencontre par courrier, texto n° 06.79.02.04.14 ou mail au District de Football de la Creuse à l'adresse suivante : district@foot23.fff.fr

- En cas de non-retour la Commission appliquera des pénalités (3 points en moins au classement du Challenge).

Classement établi en fonction du nombre de points, allant du plus grand au plus petit.

- En cas d'égalité le calcul se fera au prorata du nombre de matchs joués.

Cas non prévus : tout cas litigieux non prévu sera étudié par la Commission de l'Éthique et le Comité de Direction.

Le Challenge est géré par la Commission de l'Éthique.

Elle comptabilise les points par équipe en respectant le règlement.

Les arbitres : en cas de non-retour du feuillet, les arbitres seront rappelés à l'ordre.

Un arbitre Senior et un jeune arbitre seront récompensés.

Ce règlement a été adopté par le Comité de Direction du District du 25 juillet 2022.